

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Band: 3 (1952)

Heft: 1

Artikel: La Société française d'Archéologie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-392560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Fondée en 1834 par Arcisse de Caumont qui la présida pendant 38 ans, la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des Monuments historiques, reconnue comme établissement d'utilité publique, a pour objet l'étude des monuments anciens de la France et la lutte contre le vandalisme. Elle a fêté en 1934 le centenaire de sa fondation. Elle fut dirigée successivement par Léon Palustre, Arthur de Marcy et, depuis le décès de Eugène Lefèvre-Pontalis, en 1923, par M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes et à l'École des Beaux-Arts, directeur des études de l'École du Louvre, et conservateur en chef des Musées nationaux. Il est assisté par deux secrétaires généraux, M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments historiques, et M. Marc Thibout, conservateur au Musée des Monuments français, par un trésorier, M. Henry Viénot, et par un conseil de 40 membres qui réunit, avec les inspecteurs généraux et plusieurs architectes en chef des Monuments historiques, les principaux archéologues et historiens d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

Les membres de la Société sont invités à un certain nombre de conférences et d'excursions archéologiques et à des visites de monuments. Chaque année, au mois de juin, la Société tient un congrès pendant une semaine afin de visiter et d'étudier les monuments d'une région.

Un volume est publié chaque année par les soins de M. Marc Thibout. Il renferme la description des monuments visités et les travaux sur la province où le congrès s'est réuni. Il est illustré de plans, dessins, relevés et de nombreuses photographies. Il est distribué à tous les sociétaires. La réunion de ces volumes, depuis 1834, constitue l'inventaire le plus complet que nous possédions des monuments de la France.

La Société publie en outre, depuis sa fondation, le Bulletin monumental, revue consacrée à l'étude de nos antiquités nationales et des monuments anciens. Il paraît sous la direction de M. Marcel Aubert et de M. Francis Salet, conservateur des Musées nationaux. Il comprend, chaque année, des articles et des mélanges, illustrés de figures dans le texte et de planches hors texte, une chronique et une bibliographie¹.

La carte de sociétaire facilite la visite des monuments et des musées, et les recherches dans les archives et les bibliothèques. Une carte spéciale, délivrée par l'Administration des Beaux-Arts, accorde aux membres de la Société une réduction de 50% sur le droit d'entrée dans les Musées nationaux et les Monuments historiques appartenant à l'Etat².

¹ Le prix de l'abonnement est de 800 fr. pour les membres résidant en France et de 1000 fr. pour les membres étrangers, souscrivant chez le trésorier adjoint M. Pillault, 37, r. du Pot-de-Fer, Orléans (Loiret).

² Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres et d'être agréé par le conseil. Le droit d'admission est de 300 fr. et la cotisation annuelle de 800 fr. pour les membres résidant en France, et de 1000 fr. pour les membres résidant à l'étranger. Adresser la demande d'adhésion à M. Henry Viénot, trésorier, 4, r. d'Anjou, Paris (8e).